

Mon agenda sur Doctolib ?

Le vaccin antigrippe, les tests antigéniques Covid-19 : cet automne, les occasions de programmer des rendez-vous se sont multipliées dans les officines. Résultat, les pharmacies ont recours à des agendas partagés (par exemple sur Google Drive) ou à des plateformes de prise de rendez-vous comme Doctolib. Certaines utilisent même ces dernières pour les animations en esthétique, en diététique... Sont-elles pour autant dans les clous ? Oui. « Cette possibilité est justifiée par le développement des prestations d'accompagnement personnalisé des patients par les pharmaciens d'officine dans certains domaines (anticoagulants oraux d'action directe, AVK, asthme, conseils nutritionnels

ou vaccination) », estime Bruno Lorit, avocat spécialisé en droit public de la santé, qui se montre « plus réservé concernant la prise de rendez-vous pour des prestations relevant de la parapharmacie telle que des produits de maquillage... ». Plus généralement, un risque demeure à propos d'un éventuel détournement d'informations. « Il faut donc s'en prémunir via un contrat avec ces opérateurs qui garantisse effectivement la confidentialité. Mais en pratique, c'est ce qu'ils proposent », rassure-t-on au cabinet spécialisé en droit du numérique et des technologies avancées Lexing Alain Bensoussan Avocats. ●

Fabienne Colin